



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : FMO/cgs/161/06

Genève, le 28 mars 2006

420-03-4/6

Ville de Genève Direction générale
Reçu le: 31 MARS 2006
Séance CA du: _____
Décision: _____
<i>→ dossier</i>
A traiter par: <i>SET</i>
Copies: <i>A. Hediger, A. Nappi A. Buensod ST</i>

Concerne : Adoption du statut du personnel du SIS et du règlement interne du SIS

Annulation de l'arrêté relatif à la proposition PR-414, accepté par le Conseil municipal dans sa séance du 29 novembre 2005

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 15 mars 2006, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie à/au :

- Surveillance des communes, section juridique
- Sécurité civile

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Sauf remarque des départements ou services susmentionnés, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Fabienne Monbaron
Adjointe administrative

Date réelle d'affichage : 23 mars 2006
Date légale d'affichage : 23 mars 2006
Fin délai référendaire le : 2 mai 2006